

Le Président

PP/GLD/11-18
Contact : M. LE DENMAT
01 46 14 27 41 – gledenmat@cci-paris-idf.fr

Établissement Public Territorial
Boucle Nord de Seine

04 NOV. 2018

Sans réponse
 Réponse requise (15j)
 Urgence signalée

CCI-PARIS-IDF

M. HILD (Asnières)
C - M KOTT

Monsieur Georges MOTHRON
Président de l'Établissement Public Territorial
Boucle Nord de Seine
1 bis rue de la paix
92230 GENNEVILLIERS

Nanterre, le 28 novembre 2018

Objet : Avis sur la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme d'Asnières-sur-Seine

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu informer la CCI Hauts-de-Seine de la modification du Plan Local d'Urbanisme d'Asnières-sur-Seine, et je vous en remercie.

Cette procédure, divisée en huit objectifs, s'articule principalement autour du renforcement des dispositifs de préservation du tissu d'habitat individuel en zone pavillonnaire, de modifications réglementaires en zones d'habitat dense pour limiter l'impact des constructions, ainsi que de la mise en valeur du patrimoine local, bâti et paysager.

Elle porte aussi sur le renforcement des polarités commerciales et des axes structurants, dans le but d'éviter la vacance des cellules commerciales et artisanales. Le PLU introduit la notion de « RDC Actif » qui permet de renforcer les polarités commerciales en obligeant au maintien et/ou à l'implantation de commerces en rez-de-chaussée sur les axes repérés (ex : D986, D909).

Le présent projet de modification traite du maintien et du développement de l'activité économique autour des pôles de gare (maîtriser la mutation des immeubles de bureaux en diffus afin de préserver un réservoir d'emplois sur la ville).

Par ailleurs, la modification du PLU propose la création d'une zone Upn délimitant le projet *rue des Bourguignons* afin de créer un parking et de moderniser le commerce. Elle propose aussi la création de deux OAP pour encadrer la restructuration des *places Voltaire* et *Arnaud Beltrame* (protection des façades et conservation de la volumétrie existante, protection du linéaire commercial et artisanal existant, développement de logements avec commerces en rez-de-chaussée).

Elle met à jour la liste des emplacements réservés, avec la création de deux espaces (un centre technique municipal et un terrain de proximité) et la suppression de cinq, désormais réalisés.

Compte tenu de la recherche de ces équilibres habitat/activités commerciales et de bureaux, la CCI Hauts-de-Seine émet un avis favorable sur le présent projet de modification n°6 du PLU d'Asnières-sur-Seine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Patrick PONTHER